

**DECISION**

**Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Les organisations insolites pour le jeudi 13 juillet 2023 « Duo chic et choc » et « Collectif Métissé » à partir de 20h30.**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de la Société Les organisations insolites
- Le Maire soussigné,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : est signé avec la Société Les organisations insolites, représentée par Monsieur Emmanuel Valloy, un contrat d'engagement pour le concert de « Duo chic et choc » durée 45 min et « collectif métissé » durée 1h30 min jeudi 13 juillet 2023

**Coordonnées du mandataire** : Les organisations insolites – ASS VALLOY 7075 – Théâtre les insolites 808 route de Gravelines – 59820 Saint-Georges-sur-l'Aa – SIERT : 399 033 141 00017 – APE 9001 Z -

**Date de la prestation** : jeudi 13 juillet 2023 sur le Kiosque place du Général de Gaulle de 20h30 à 23h

**Coût de la prestation :**

Montant total TTC : 12 500 € TTC (Douze mille cinq cent euros Toutes Taxes Comprises).

Acompte 50% à verser à la signature du contrat : 6 250 € TTC (Six mille deux cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises)

Reste dû à l'issue de la prestation : 6 500 € TTC (Six mille deux cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises)

**Date de signature du contrat** : le 31/05/2023

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 01/06/2023

Le Maire,

  
**Frédéric DEVOS**

Acte rendu exécutoire par  
dépôt en sous-Préfecture le : 01/06/2023  
Publication ou notification le : 01/06/2023

Le Maire

**Frédéric DEVOS**

